



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue au Centre communautaire de Saint-Gabriel-Lalemant, le mercredi 21 août 2024, à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Raymond Malo, conseiller et représentant pour Kamouraska
Madame Mélanie Lévesque, conseillère et substitut pour Mont-Carmel
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-De La Bouteillerie
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et substitut pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Dan Drapeau, conseiller et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth
Madame Chantal Boily, conseillère et représentante pour Saint-Pacôme
Monsieur Frédéric Lizotte, maire et représentant pour Saint-Philippe-de-Néri
Madame Carole Lévesque, conseillère et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Vincent Bérubé, maire et représentant pour la Ville de La Pocatière
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présentes :

Madame Danielle Caron

Madame Audrey Pilon, greffière adjointe, en visioconférence.

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux membres présents. L'assemblée extraordinaire est déclarée ouverte.

Les membres déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

52.08E.24

DE NOMMER M^{me} Danielle Caron secrétaire de la présente assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite par le président, M. Gilles DesRosiers.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

53.08E.24

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

5. Nominations au conseil d'administration
 - a. Président
 - b. Vice-président
6. Adoption des comptes à payer – Juillet 2024
7. Lieu de rencontre et calendrier des assemblées
8. Désignation des membres siégeant sur divers comités
9. Location de camions – Approbation du devis et Appel d'offres public
10. Points d'information
 - a. Direction générale
 - b. Mandat de madame Danielle Caron
11. Dépôt des résolutions désignant les représentants au conseil d'administration de la Régie
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance.

4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest est devenue, en vertu du décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 3 août 2024, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que, dès sa première assemblée, qui doit avoir lieu dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du décret, la Régie doit nommer un président parmi ses membres, dont la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de nommer également un vice-président dont le rôle est d'assister le président dans ses fonctions et de le remplacer si besoin est;

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

54.08E.24

DE NOMMER M. Gervais Darisse président d'élection et M^{me} Danielle Caron secrétaire d'élection.

5. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur une proposition de M^{me} Solange Morneau, M. Darisse ouvre la période de mise en candidatures.

Pour le poste de président :
M^{me} Annie Levasseur propose M. Gilles DesRosiers.

Pour le poste de vice-président :
M^{me} Carole Lévesque propose M. Rémi Faucher.
M^{me} Nicole Généreux propose M. Raymond Malo.

M^{me} Morneau propose la fermeture des mises en candidature.

M. Darisse demande aux candidats s'ils acceptent ou non la charge proposée. M. Malo refuse. MM. DesRosiers et Faucher acceptent.

Conséquemment,

IL EST PROPOSÉ ainsi que susmentionné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

55.08E.24

QUE M. Gilles DesRosiers, maire et représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, et M. Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant de la municipalité de Rivière-Ouelle, soient nommés respectivement président et vice-président de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, et ce, pour une période d'un an se terminant le 20 août 2025.

M. DesRosiers remercie M. Darisse d'avoir rempli le rôle de président d'élection.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance, avant la présente assemblée, de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est soulevée nécessitant des explications;

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

56.08E.24

D'APPROUVER la liste des incompressibles du mois, au montant de 10 695,70 \$ incluant les déductions à la source trimestrielle, les salaires payés au montant de 9 321,70 \$, et d'autoriser

le paiement des comptes à payer au montant de 12 786,72 \$, le tout, totalisant des dépenses de 32 804,12\$.

D'insérer les listes des dépenses, telles que présentées, au livre des procès-verbaux de la Régie.

7. LIEU DE RENCONTRE ET CALENDRIER DES SÉANCES

IL EST PROPOSÉ par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

57.08E.24

DE MODIFIER le calendrier 2024 des assemblées du conseil d'administration de la Régie pour les mois de septembre à décembre, ainsi qu'il suit :

Nouvelle date	Lieu de la tenue de l'assemblée
18 septembre 2024	Saint-Onésime-d'Ixworth, Salle Les Générations, 41, chemin du Village
16 octobre 2024	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Bureau municipal, 395, chemin des Sables Est
13 novembre 2024	Saint-Pacôme, Centre municipal, 27, rue Saint-Louis
18 décembre 2024	Rivière-Ouelle, Salle du Tricentenaire, 111, rue de l'Église

D'ÉMETTRE un avis public informant les citoyens et citoyennes des municipalités desservies par la Régie de ces modifications au calendrier des assemblées du conseil d'administration de la Régie.

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT SUR LES DIVERS COMITÉS

CONSIDÉRANT que la Régie doit dresser son budget pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de pourvoir dès que possible à la nomination d'un directeur général pour la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la création de quelques comités afin de commencer la réflexion sur divers sujets qui leur seront confiés, et pour ébaucher et présenter au conseil d'administration des recommandations devant faciliter la prise de décision sur lesdits sujets;

CONSIDÉRANT que les membres des comités pourront, s'ils le jugent opportun, s'adjoindre au besoin les services d'une ressource externe pour les soutenir dans le cadre de leur analyse;

CONSIDÉRANT que M. Rémi Faucher animera la première rencontre de chacun des comités pour définir avec les membres leur mission et leurs règles procédurales;

CONSIDÉRANT que le président pourra siéger sur lesdits comités sans toutefois y être tenu;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par les membres du conseil d'administration sur les dossiers qui seront confiés auxdits comités;

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Lizotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

58.08E.24

DE PROCÉDER à la création des quatre comités suivants et de nommer, pour y siéger, les membres du conseil d'administration ci-après identifiés :

Comité	Membres
Orientations et développement	M. Denis Lévesque M. Raymond Malo M. Roger Moreau M ^{me} Solange Morneau M. Benoît St-Jean
Ressources humaines	M. Vincent Bérubé M. Rémi Faucher M ^{me} Nicole Généreux M ^{me} Carole Lévesque M. Raymond Malo

Comité	Membres
Finances	M. Gervais Darisse M ^{me} Annie Levasseur M. Frédéric Lizotte M. Gilles Plourde
Opérations et communications	M ^{me} Chantal Boily M. Gilles DesRosiers M. Dan Drapeau M. Charles Montamat

Le Comité Ressources humaines aura, à court terme, à préparer un organigramme pour la Régie et à la description des tâches du directeur général de la Régie ainsi qu'à l'appel de candidatures conséquent.

Le Comité Finances doit réaliser dans les meilleurs délais le premier budget de la Régie car il doit être transmis aux municipalités membres pour le 1^{er} octobre.

Le Comité Ressources humaines aura sa première rencontre le 28 août à 15 h 30 à la MRC de Kamouraska. La première réunion du Comité Finances se tiendra le 4 septembre prochain, à 19 h, au bureau municipal de Saint-Philippe-de-Néri.

L'Entente préliminaire avec ÉEQ est signée mais il faudra négocier certaines clauses de l'Entente finale qui doit être signée avant le 27 décembre 2024. Entre autres sujets, il faut négocier, si voulu, la question de la levée des conteneurs de recyclage à la semaine. Ce dossier sera traité par le Comité Orientations et développement.

9. LOCATION DES CAMIONS – APPROBATION DU DEVIS ET APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres dans le but de louer des camions afin de combler les besoins de la Régie en début d'année 2025;

CONSIDÉRANT que les administrateurs confirment avoir pris connaissance à leur satisfaction du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le président a répondu aux questions des administrateurs sur le devis, concernant, entre autres, la levée des conteneurs, sur la collecte sur les rues privées, et sur les orientations pour les opérations au 1^{er} janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

59.08E.24

D'APPROUVER tel quel le devis relatif à la « Location avec entretien de 2 camions, l'un à chargement latéral et l'autre à chargement frontal, sans opérateur »;

D'AUTORISER l'appel d'offres public relatif au contrat ci-haut mentionné;

DE NOMMER madame Danielle Caron comme personne responsable de cet appel d'offres pour la Régie.

10. POINTS D'INFORMATION

a. Direction générale

Le premier mandat du Comité Ressources humaines sera de préparer un organigramme pour un fonctionnement optimal de la Régie. Il devra ensuite proposer au conseil une description pour le poste de directeur général de la Régie, ainsi que l'appel de candidatures correspondant.

De plus, le Comité devra s'attarder au fait qu'il faudra que la Régie embauche des camionneurs pour le début de l'année 2025.

b. Mandat de madame Danielle Caron

M. Faucher explique qu'il a vérifié auprès de la MRC de la possibilité d'ajouter du budget au montant initial de 15 000 \$ pour le contrat de M^{me} Caron. On lui a confirmé qu'un montant de 10 000 \$ sera ajouté pour un total maximum de 25 000 \$ pour l'année 2024. La MRC a toutefois précisé de nouveau que le mandat confié par la MRC concerne la constitution de la nouvelle Régie, la préparation de sa réglementation et des appels d'offres requis pour

ses opérations, etc. mais il ne couvre pas la tenue des assemblées du conseil d'administration de la Régie ni les déplacements y reliés. Ces derniers éléments feront l'objet d'une facturation directe par M^{me} Caron à la Régie.

M. Faucher fait également état des discussions tenues au cours des derniers jours afin de retenir les services de M^{me} Caron à titre de greffière-trésorière adjointe pour la Régie, en raison du fait qu'il est préférable d'avoir une ressource à proximité afin d'aider les administrateurs dans la mise en place de la nouvelle structure, il recommande de procéder à son embauche et ainsi remercier M^{me} Audrey Pilon pour ses services, qui avait été nommée via la résolution 9.10.23 à titre de greffière-trésorière adjointe temporairement suite à la démission de la directrice générale.

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, lors de sa première assemblée tenue dans les 60 jours du décret, le conseil d'administration doit nommer le secrétaire et le trésorier de la Régie;

CONSIDÉRANT que les démarches pour nommer le directeur général et greffier-trésorier de la Régie seront incessamment entreprises;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres présents

60.08E.24

DE NOMMER M^{me} Danielle Caron greffière-trésorière adjointe de la Régie.

11. DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

M^{me} Caron dépose l'ensemble des résolutions par lesquelles les municipalités membres de la Régie ont nommé leur représentant et leur substitut.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

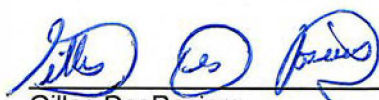
Aucune question n'est adressée par l'assistance au conseil d'administration.


13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents

61.08E.24

DE CLORE la rencontre à 20 h 8.


Gilles DesRosiers
Président


Danielle Caron
Secrétaire de l'assemblée

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président